

Energies & COMPÉTENCES

continue...

EDITO

C'est vrai qu'elle est belle, notre agglomération. Entre Provence et Côte d'azur, nous avons tout pour être heureux et peu de raisons de nous plaindre. C'est du moins ce que les dirigeants veulent nous faire croire.

Régulièrement, on nous annonce des projets mirifiques : pôle mer « à vocation mondiale », pôle de compétitivité, méridienne de la mer, axe des gares, ligne à grande vitesse. Un projet chasse l'autre et, surtout, enterre l'autre. La réalité est claire : pas de boulot, pas de logement, pas de transports en commun, 8000 logements sociaux manquants au regard de la loi, un taux de pauvreté impressionnant et un tramway en panne d'idées et de décisions.

En 2000, tout était bouclé : la déclaration d'utilité publique était prise, le matériel roulant choisi et les marchés attribués. C'était sans compter sur M. Falco et la servilité de ses collègues maires de l'époque. S'érigeant en spécialiste du transport en commun, ils décident, depuis leurs voitures avec chauffeurs, que les Toulonnais pouvaient rester dans leurs embouteillages et décident de geler le projet ! De plus en plus spécialistes, ils inventent le BHNS. Kézako ?

Mais oui, le tramway, c'est dépassé, il nous faut un Bus à Haut Niveau de Service. C'est sur que si c'est à haut niveau... Ca n'est ni plus ni moins qu'un bus. Nous aurions donc fait tout ça pour ça, c'est-à-dire rien. La différence entre BHNS et tramway est simple : une rame de tram emporte 4 fois plus de voyageurs qu'un bus. Pas besoin d'être ministre-spécialiste des transports pour comprendre l'intérêt du tram.

Parce que nous ne voulons pas regarder passer les trains sans réagir, parce qu'il s'agit là de l'intérêt commun, l'association Energies & Compétence a choisi de s'impliquer et de prendre toute sa place dans ce débat.

Joël CANAPA

Vice-Président
de la région PACA
Conseiller Municipal de
La Garde
Président de l'association
"E&C"

Energies & COMPÉTENCES

Sécurité : La Garde se voile la face...

A l'approche de toutes les élections, la sécurité revient au centre des discussions. Elle est un droit, c'est normal. Mais il est impératif que nous tous, citoyens, nous nous intéressions à la sécurité en dehors des périodes électorales afin de constater, ce que les belles promesses et la coûteuse communication donnent de concret dans nos quartiers.



A La Garde, si on lit la propagande municipale, tout va bien. Les effectifs de la police ont augmenté, du matériel est mis à leur disposition. Rien à redire sur le bilan de la municipalité ?

La recrudescence du trafic de stupéfiant à La Garde? Interdit d'en parler, pourquoi ?

Les provocations de plus en plus régulières envers les policiers ? Interdit d'en parler, pourquoi ?

L'annexe de la mairie de Sainte-Marguerite attaquée en 2009 dans des conditions dignes d'un western ? Interdit d'en parler, pourquoi ?

Et que dire de l'arrivée d'un groupe de délinquants très organisés venu de Toulon pour en découdre avec les jeunes de La Garde ? Est-ce que tout va vraiment bien à La Garde ?

Peut-être, devrions-nous commencer à nous interroger sur les solutions envisageables : remise en place d'une police de proximité, rencontre avec les habitants des quartiers concernés, emploi de plusieurs médiateurs sociaux de terrain...

Il est urgent et nécessaire que La Garde trouve son équilibre entre prévention et répression. Et remettre au cœur de son action son centre social et sa jeunesse, malheureusement mis à mal ces derniers temps (fermeture du CSSC durant le mois d'août, aucune facilité dans les transports en commun, programmation culturelle destinée aux Jeunes réduites, centre-ville en perte de vue...).

Il est temps pour la Garde de reprendre contact avec sa Jeunesse et avec ses responsabilités. Si l'insécurité n'est pas constamment le fait de nos enfants, elle est sans aucun doute la conséquence de leur désœuvrement et de leur abandon.

Brèves

Le Relais du Droit et de la Justice reprend du service Parce que lorsqu'on est victime, on ne doit pas se sentir seul ni coupable. Parce que bien souvent, certains mots (maux), font peur. Parce qu'il est difficile de trouver vers qui se tourner...

L'association Energies et Compétences créait en septembre 2008, le Relais du Droit et de la Justice. L'originalité et la force du Relais : sa capacité de réunir en un seul lieu et en une même démarche tous les acteurs susceptibles de répondre immédiatement, gratuitement, efficacement et sans arrière pensée aux nombreuses demandes et interrogations des victimes.

Après une année d'exercice et 63 personnes rencontrées et soutenues, 43 dossiers ont été traités dans leur totalité (problèmes familiaux, professionnels, de voisinage et parfois d'actes de délinquance graves). Aujourd'hui le Relais constate, non sans une réelle satisfaction que son existence est devenue une « vraie nécessité, voire un besoin vital » pour bon nombre de Gardéens.

L'objectif actuel de ses bénévoles est, maintenant, d'étendre ses permanences, dans la mesure du possible et avec l'accord de la Municipalité concernée, aux habitants de la commune du Pradet. A suivre.

Contact (pour RdV) :
Patrick Gruau au
06.10.80.08.40 tous
les jours ouvrés entre
8h et 18h -
Permanence :
le 3ème samedi matin
(09h - 12h) chaque
mois, à Varcades.

Droit au logement



Une pression politique et médiatique sans précédent a été nécessaire pour accélérer la prise de conscience des pouvoirs publics, légalement, depuis le 1er janvier 2008, tout à un chacun peut exiger de l'Etat un logement décent et indépendant. L'Etat en étant le garant, toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières, en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions

d'existence peut faire valoir son droit à un logement. **Ça c'est ce que dit la loi.**

Néanmoins, depuis son entrée en vigueur, cette loi n'a pu prouver toute son importance, car le grand public n'est pas informé. Nombre de personnes en difficultés pourraient prétendre et obtenir à la proposition d'un logement.

Menacé d'expulsion, hébergé chez un tiers, en foyer d'accueil ou dans un logement de transition, logé dans des locaux insalubres, impropres à l'habitation, sur-occupé... Autant de situations qui ouvrent les portes de la loi DALO. Certes, ce ne sont pas les seules conditions, mais une meilleure et plus efficace information du public pourrait permettre aux Varois de trouver un toit digne de ce nom, via un recours amiable devant une commission de médiation ou un recours contentieux devant le tribunal administratif.

Afin d'offrir cette possibilité aux personnes en difficulté et d'apporter des solutions concrètes, l'association « Energies et Compétences » met en place une permanence d'écoute et de conseils spécifique au droit au logement opposable.

Pour tout renseignement, vous pourrez contacter très prochainement le :

04 94 08 55 09



Energies & COMPÉTENCES

www.energiesetcompetences.fr

Au 31 mars 2008, seulement 295 recours de demandes de logement ont été adressés à la commission de médiation.

Qui peut prétendre à la loi DALO ?

- Etre de nationalité française ou résider sur le territoire français de façon régulière
- Ne pas être en mesure d'accéder par ses propres moyens à un logement décent et indépendant ou de s'y maintenir
- Satisfaire aux conditions réglementaires d'accès au logement social, et donc remplir les critères de revenus
- Etre de bonne foi et dans l'une des situations précitées

Comment y prétendre ?

- Retirer et remplir un formulaire de demande de logement ou d'hébergement auprès de la préfecture
 - Renvoyer son dossier dûment complété en lettre recommandée avec AR
- A partir de quoi, la Commission déléguée devra émettre une proposition dans un délai de 3 à 6 mois.